



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE



Bilan de la prospection Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* réalisée sur les marais de Mazerolles du 5 au 13 août 2013

**Etude réalisée dans le cadre du Plan National d'Action
Phragmite aquatique 2010-2014**



Etude financée par l'Agence de l'eau et la LPO 44



Rédaction : Franck Latraube

Octobre 2013

1. Présentation du protocole 2013

Le camp de baguage sur les marais de Mazerolles s'est déroulé du 5 au 13 août 2013, soit 9 matinées de capture au total (avec plus de 4 journées à deux bagueurs en simultanée sur deux sites). Les prospections ont eu lieu au nord du marais endigué près des lieux-dits du Breuil et du Mortier noir. Nous avons appliqué le protocole national ACROLA qui consiste à estimer les populations migratrices de Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*). Cette méthode de capture standardisée a été appliquée durant toute la durée de cette prospection. Une unité de capture ACROLA est caractérisée par trois filets de 12 mètres chacune, en ligne, associée à une repasse diffusant uniquement le chant nuptial du Phragmite aquatique et déclenchée 1h30 avant l'aube. Toutes les espèces capturées sont mentionnées dans cette unité de capture afin de connaître le pourcentage de Phragmite aquatique par rapport aux autres. Le détail du protocole est disponible sur le lien suivant : <http://www2.mnhn.fr/crbpo/spip.php?article113>

Six unités ACROLA (de trois filets chacune) ont été créées à l'interface entre de la phalaridaie (*Phalaris arundinacea*) et de la roselière haute (*Phragmites australis*). Les filets utilisés sont des filets Ecotone 5 poches avec des mailles de 16 mm (n = 5) et «des nouveaux filets» (n = 7) 3 poches maille 14 mm mono filament qui conviennent à la capture des phragmites aquatiques en milieu ouvert (J. Gonin obs. pers.).

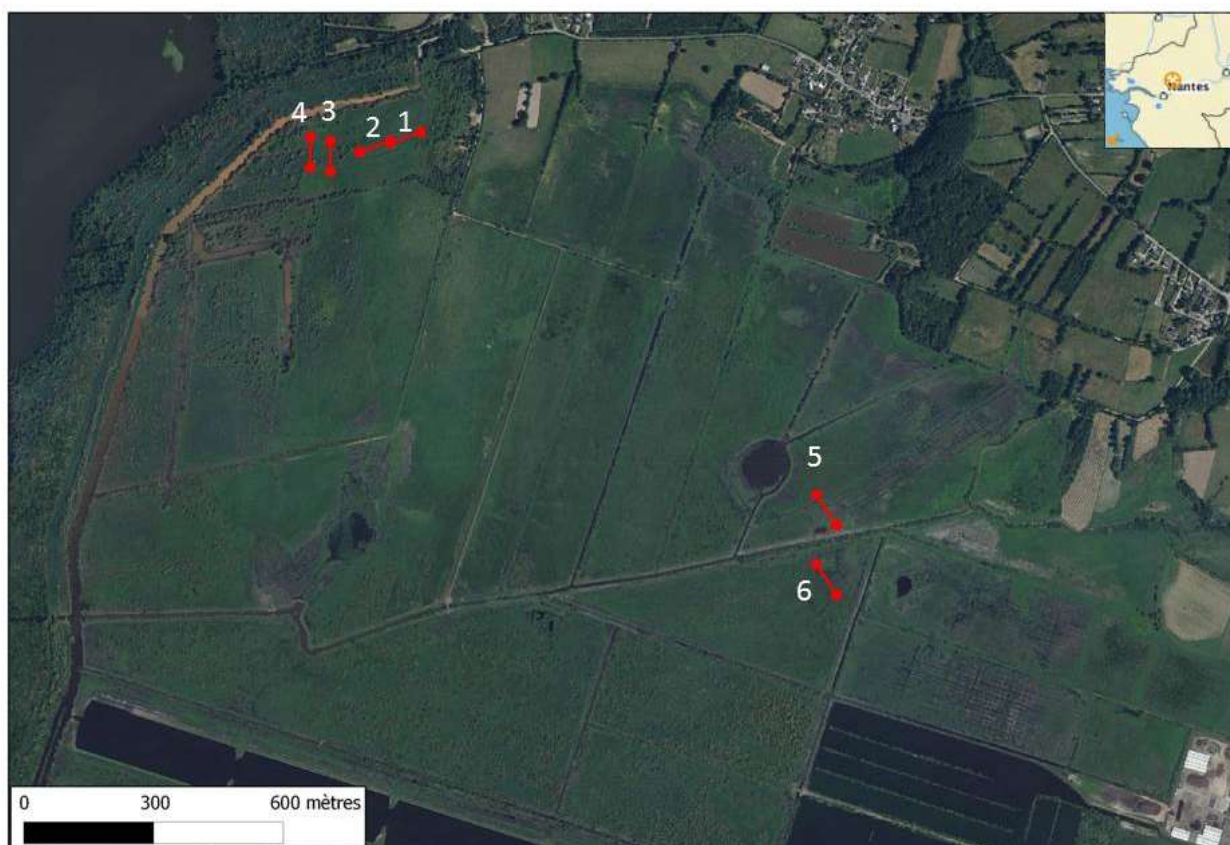


Figure 1. Vue aérienne de la roselière (orthophotoplan IGN 2009) emplacement des 6 unités ACROLA

Les unités 1, 2, 3 et 4 ont été utilisées en continu du 5 au 10 août. L'unité 5 a été ouverte le 7 août et suivie en continu du 9 au 13 août. Enfin l'unité 6 a été utilisée du 10 au 13 août.

2. Résultats

183 captures furent réalisées soit 175 oiseaux bagués et 8 contrôles répartis sur 11 espèces différentes (cf. tableau suivant).

Nom français	Non scientifique	Bagués	Contrôlés	Capturés	Rang selon le nombre	%
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	17	3	20	3	10,93
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	3		3	6	1,64
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	7		7	4	3,83
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2		2	9	1,09
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	3		3	7	1,64
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	3		3	8	1,64
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	4		4	5	2,19
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	111	3	114	1	62,30
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2		2	10	1,09
Rougegorge familier	<i>Eritacus rubecula</i>	1		1	11	0,55
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	22	2	24	2	13,11
TOTAL		175	8	183		100

Les espèces dominantes sont le Phragmite des joncs (111 bagués) et la Rousserolle effarvatte (22 bagués).

Concernant les espèces qui ont un intérêt particulier, certaines sont bien représentées tels que le **Phragmite aquatique, qui arrive en 5^{ème} position, avec 4 individus bagués.**

Une autre espèce est bien représentée, c'est la Gorgebleue à miroir (7 oiseaux bagués).

2.1. Phénologie des captures sur l'ensemble de la période de capture

Les 9 jours et la permanence des stations ACROLA permettent de montrer une phénologie de capture au cours du mois d'août grâce à la régularité du protocole et à l'ouverture. La variation quotidienne des captures a été observée pour 4 espèces de passereaux paludicoles (Fig. 2).

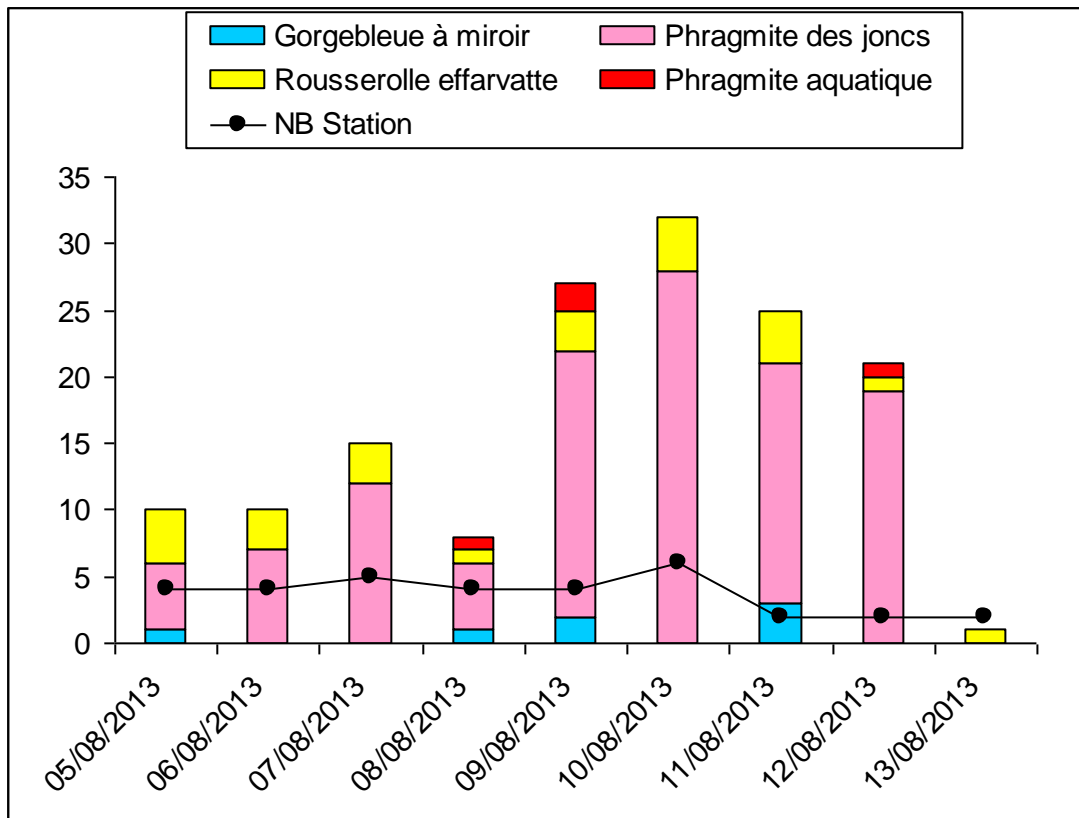


Figure 2. Phénologie des captures pour les 4 espèces de passereaux capturés

Les journées les plus favorables ont été les 9, 10 et 11 août. Les phragmites aquatiques ont été capturés le 8, 9 et 12 août.

2.2. Calcul de l'indice 93

La période d'ouverture des unités de capture n'est pas prise en compte dans le calcul de «l'indice brut», ce qui favorise les stations qui ont mis en oeuvre le thème sur une courte période du pic de migration du phragmite.

Pour tenir compte de ce biais, il est proposé de pondérer «l'indice brut» par le temps. Le nouvel «indice 93» est calculé ainsi :

- Indice 93 = $k \cdot i \cdot 100$

- coefficient d'ouverture «k» = t/T

- t = nb de jours ouverts

- T = temps total d'ouverture = 93 jours (du 15 juillet au 15 octobre : période maximum de migration du phragmite aquatique en France)

- i = indice brut = N_a/N_u

- N_a = nb d'Acrola capturés en unité de capture (auto-contrôles inclus sauf auto-contrôles intrajournaliers)

- N_u = nb d'unités jours (cumul du nb quotidien)

K = $9/90=0.1$

I = $4/(3.67 \cdot 9) = 0.12$

Indice 93 = 1.02 ($0.1 \cdot 0.12 \cdot 100$)

A titre d'information, la Baie de l'Aiguillon avait en 2011 un indice 93 de 32. Cette année les indices des autres stations de baguage ne sont pas connus.

2.3. Contrôles étrangers

Aucun contrôle étranger n'a été procédé.

3. Conclusion

Ce test de 9 jours sur un nouveau site de baguage est un bon résultat puisqu'il confirme les marais de l'Erdre comme halte migratoire pour le Phragmite aquatique et plus particulièrement les marais de Mazerolles. Ce résultat confirme l'essai qui avait eu lieu en 2009 sur un secteur assez proche avec la capture de 2 phragmites aquatiques en 10 jours sur 500 oiseaux bagués.

Même si la présence du Phragmite aquatique est avérée, elle mérite cependant d'être expliquée.

3.1 Fréquentation du Phragmite aquatique sur les marais de Goulaine

Cette année est très particulière pour le Phragmite aquatique. En effet, même s'il est encore un peu hâtif de tirer des conclusions sur la migration et sur la reproduction, il semblerait que l'espèce ait été contactée de manière très hétérogène selon les sites de haltes. Ainsi, chaque année sur le lac de Grand-Lieu, plusieurs dizaines de phragmites aquatiques sont capturées selon la même méthode et le même emplacement. Cette année, sur ce site, un seul Phragmite aquatique a été capturé contre 80 l'année passée. Sur la Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon, 175 phragmites ont été capturés soit autant que l'année passée mais avec un effort de prospection doublé. D'autres sites, en revanche viennent contredire cette tendance comme la réserve du Massereau (Estuaire de la Loire) ou la Brière où les effectifs semblent être conformes aux années passées. Seule une analyse globale des résultats à l'échelle nationale pourra vraiment évaluer cette année en termes de fréquentation.

Néanmoins, nonobstant l'année particulière, les milieux échantillonnés sont les plus favorables parmi les marais de l'Erdre. La superficie restreinte des «patchwork» de roselières parsemées aux milieux de jussie terrestre et d'alliance boisée de saules et d'aulnes démontre que le Phragmite aquatique fréquente peu ce site et qu'il ne semble pas constituer de zones réellement favorables en l'état.



Figure 3. Travée de baguage

3.2. Les menaces pesant sur le site

Localisée sur les terrains des terrains privés en Zone Natura 2000, ce site est menacé par la présence de la Jussie en phase terrestre. En effet, comme le démontre les clichés (Annexe I), les zones périphériques aux roselières constituant par principe les zones de chasse et donc d'alimentation des phragmites aquatiques sont recouvertes de jussie. Le potentiel alimentaire du couvert semble nul puisqu'aucun phragmite aquatique ou des joncs n'a été observé en alimentation. De plus, le très faible taux de contrôle des oiseaux contrôlés démontre un départ des oiseaux en quête d'autres sites alimentaires.

De plus, afin de lutter contre l'envahissement de la Jussie, des fauches régulières sont réalisées. Elles ne semblent pas avoir un effet satisfaisant contre la lutte et risque surtout lorsqu'elle est réalisée sur des roselières de ralentir la progression de celle-ci au détriment de la plante envahissante. En effet, le développement de la Jussie est beaucoup plus élevé que les plantes autochtones et peut, de ce fait, les devancer dans la quête de la lumière. Les fauches ou le pâturage sur les roselières semblent donc avoir posé au but recherché qui reste la lutte contre la Jussie.



Figure 4. Station ACROLA (1,2 et 3) et Habitat présent dans un rayon de 50 mètre autour des filets



Figure 4. Station ACROLA (4,5 et 6) et Habitat présent dans un rayon de 50 mètre autour des filets

3.3. Les perspectives en termes de gestion pour le site

La gestion qui pourrait être faite sur le site est fortement dépendante de la problématique « Jussie terrestre » évoquée précédemment. Ainsi les phalaridés et les phragmités sont trop limitées pour accueillir l'espèce et surtout pour constituer des zones d'alimentation. La restauration de cette végétation est nécessaire pour l'espèce étudiée. De plus, si la présence de jeunes saules ou d'aulnes ponctuels n'est pas un obstacle, il n'en va de pas de même lorsque leur présence est quasi-continue. Cette fermeture de milieux est préjudiciable pour l'espèce. Néanmoins, en l'état actuel des choses, toute intervention sur le milieu devra être réalisée en évitant de favoriser la propagation de la Jussie qui demeure une préoccupation majeure.

Remerciements

A l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour sa contribution financière au camp de baguage. Mes remerciements vont à Thierry Roger et Liv Guilloteau pour leur aide durant ce camp. Enfin merci à M. Hofflag pour nous avoir permis de baguer sur ses terrains privés ainsi qu'à Jean-Luc Maisonneuve pour son aide précieuse.

Annexe I : Clichés sur l'habitat présent en périphérie du site de capture



Figure 5. Jussie terrestre à proximité du site de baguage (station ACROLA 6)



Figure 6. Jussie terrestre à proximité du site de baguage (station ACROLA 5)